



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020 A 20H30

Présents : Mme BREEMEERSCH Nathalie, Mme DELBÉ Sandrine, Mr JAHIER Gwenaël, Mme LE MAIRE Brigitte, Mme DUBOIS Marylène, Mr PHILIPPE Pascal, Mr HÉRICHER-LANNEL Alexandre, Mme DEPARROIS Christine, Mr AUBLÉ Cyril, Mme BOVE Brigitte, Mr GONZALEZ David, Mme PIERRE Gwenaëlle, Mme JOURDIN Sandrine, Mme GOMINON Valérie, M MAURISSE Philippe

Absent : M. DUCHE Daniel, M. BOUQUET Arnaud

Procuration : Mr MACÉ Emmanuel à Mme DUBOIS Marylène
Mme FOLCH Virginie à Mr JAHIER Gwenaël

Secrétaire de séance : Mme DUBOIS Marylène

APPROBATION DES CONSEILS MUNICIPAUX PRÉCÉDENT

Madame Le Maire, propose au conseil d'approuver les comptes rendus des conseils municipaux du 3 et 10 juillet 2020.

Le conseil n'ayant pas d'observation à formuler, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET COMPTE DE GESTION

Madame BREEMEERSCH, donne le détail des comptes de l'exercice 2019 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Compte Administratif 2019 est identique au compte de gestion de Madame SIBADE, Perceptrice de VAL DE REUIL.

Madame BREEMEERSCH propose de voter le Compte Administratif pour les montants ci-dessous :

Le résultat cumulé à affecter est : 964 199.86 euros

En fonctionnement

Dépenses : 1 446 864.99 €

Recettes : 2 411 064.85 €

En Investissement

Dépenses : 376 287.28 €

Recettes : 771 637.70 €



En fonctionnement et investissement total

Dépenses : 1 823 152.27 €

Recettes : 3 182 702.55 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote :

POUR : 14

ABSTENTION : 2

CONTRE :

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Considérant les résultats et le vote d'approbation du Compte Administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif de la commune, fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement 2019 :

- Résultat de l'exercice 2019 : 163 448.96 euros
- Résultat antérieur reporté : 800 750.90 euros

Résultat d'investissements 2019 :

- Résultat de l'exercice 2019 : - 238 067.26 euros
- Résultat antérieur reporté : 633 417.68 euros

Le conseil municipal, après avoir délibéré, affecte les résultats 2019 comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté(R002) : 964 199.86 euros

Fonctionnement POUR : 16

ABSTENTION : 1

CONTRE :

Investissement POUR : 15

ABSTENTION : 2

CONTRE :

BUDGET PRIMITIF 2020

Madame BREEMEERSCH propose d'approuver le budget primitif de la commune, tel que présenté et de porter :

- En recettes et dépenses de fonctionnement : 2433 373.49 euros
- En recettes et dépenses d'investissements : 1 274 301.80 euros



De reprendre les excédents 2019 :

- Sur le compte 002 : En fonctionnement : 964 199.66 €
- Sur le compte 001 : En investissement : 395 350.42 €

Le conseil municipal après avoir délibéré se prononce et approuve le budget primitif de la commune

POUR : 15

ABSTENTION : 2

CONTRE :

TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire propose de ne pas revaloriser les taux d'imposition et de les reconduire comme suit :

TAXE HABITATION : 7.49 %
TAXE FONCIERE BATI : 18.76 %
TAXE FONCIERE NON BATI : 41.76 %

Le Conseil Municipal après avoir délibéré se prononce et approuve à l'unanimité.

INDEMNITÉS AU PERCEPTEUR

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut accorder au receveur Municipal une indemnité annuelle de conseil et de budget dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur lorsque le comptable fournit lesdites prestations.

Le montant de l'indemnité de conseil est calculé suivant un barème appliqué sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos. Madame SIBADE assure les missions de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Madame le Maire propose donc de lui allouer cette indemnité, sans abattement, pour l'année 2020 et jusqu'à fin du mandat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré se prononce et approuve à l'unanimité.

SUBVENTIONS COLLÈGE ET COMBUSTIBLE

Dans le but de verser aux parents dont les enfants fréquentent le collège, la subvention du même nom, Madame Le Maire propose de renouveler dans les mêmes termes la délibération prise en 2019, portant sur les modalités et le montant de la subvention

Le montant pour l'année 2020 est de 70 euros.



Madame Le Maire propose également de maintenir pour 2020 le montant de la subvention chauffage à 135 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce et approuve à l'unanimité.

REVALORISATION DES LOYERS

Comme chaque année en cette période le conseil municipal doit délibérer sur l'augmentation des loyers liés à l'indice de référence des loyers communiqués par l'INSEE.

Madame le Maire, propose qu'au vu de la crise sanitaire et économique actuelle, liée au COVID 19, de ne pas appliquer d'augmentation des loyers pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré se prononce et approuve à l'unanimité.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Madame Le Maire, explique que le repas de cantine n'a pas subi d'augmentation depuis plusieurs années, que seuls les tarifs de la garderie et du mercredi avaient été revalorisé en 2018.

Madame le Maire propose donc d'appliquer, pour le repas cantine, la tarification suivante pour la rentrée 2020/2021 :

Le repas à 3.25 euros au lieu de 3.10 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré se prononce et approuve l'augmentation du tarif du repas cantine à partir de la rentrée 2020.

POUR : 16

ABSTENTION :

CONTRE : 1

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame BREEMEERSCH informe le conseil que Mme DELBÉ et M. JAHIER ont rencontré M. MORAINVILLE, président de l'ASCI et les membres de l'ASCI foot.

Les membres de la section Foot, souhaitant se détacher de l'ASCI, Madame Le Maire, propose de voter pour l'attribution de 2 subventions distinctes.

Il est proposé au conseil de verser

- 2863 euros à l'ASCI (toutes sections confondues)



- 2500 euros au Foot (subvention exceptionnelle due au déficit de l'annulation du loto et du tournoi de la fête des pères)

La subvention du foot ne sera versée qu'une fois les statuts déposés.

Madame BREEMEERSCH, explique également au conseil, que Mme DELBÉ et M. JAHIER n'ayant pas encore pu rencontrer l'ensemble des Présidents des associations de la commune, elle propose de voter les autres subventions dans un prochain conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré se prononce et à l'unanimité

- Approuve le versement des subventions à l'ASCI et au foot. Que pour obtenir la subvention, le foot devra déposer les statuts en mairie.
- Accepte d'attendre que Mme DELBÉ et M. JAHIER rencontrent les associations et de reporter la décision à un prochain conseil.

JURY D'ASSISES

Le Tirage au sort désigne :

- 1) Dubosc Jacqueline
- 2) Pinguet Ludovic
- 3) Mannessier Pascal
- 4) Chagneaud Capucine
- 5) Wattebled Philippe
- 6) Jarnigon Denis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h43

Le Maire,

Nathalie BREEMEERSCH

